



Signature du Contrat de rivière

Soutien financier :



Soutien technique :



Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010

Qu'est-ce-qu'un Contrat de rivière?

- Un programme de reconquête de la qualité des cours d'eau.
- Un contrat d'engagement solidaire entre l'ensemble des acteurs publics et acteurs privés d'un même territoire.





Les acteurs du Contrat Allaine

- **Animateurs :**
 - Communauté de Communes Sud Territoire
 - République et Canton du Jura
- **Financeurs**
 - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
 - Région Franche-Comté
 - République et Canton du Jura
 - État
 - Europe
- **Maîtres d'ouvrages :**
 - le Conseil Général du Territoire de Belfort,
 - les Collectivités locales (Communes, CCST, CAB, SIVOM, SIAVA...)
 - les Chambres consulaires (CCI, Chambre Agriculture),
 - la Fédération de pêche.



Le Comité de rivières

- Assemblée représentant l'ensemble des **acteurs et usagers locaux** du bassin de l'Allaine
- Rôle : **concertation et suivi du Contrat**
- 39 membres :
 - **Collectivités** : Région, Conseil Général, Communes, CCST, syndicats...
 - **Usagers et professionnels** : CCI, Chambre agriculture, Association de protection de la nature, Fédération de pêche...
 - **Administration** : Préfecture, DDT, ONEMA, Agence de l'Eau...



Historique du Contrat de rivière

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010



**Agrément du dossier de candidature et
mise en place du Comité de rivière
2005-2006**

**Agrément du Contrat par le Comité d'agrément
10 décembre 2009**

**Signature du Contrat
18 juin 2010**

**Dossier
De candidature**



**Élaboration
Du programme
D'actions**

Dossier définitif



**Lancement
des actions
5 ans**

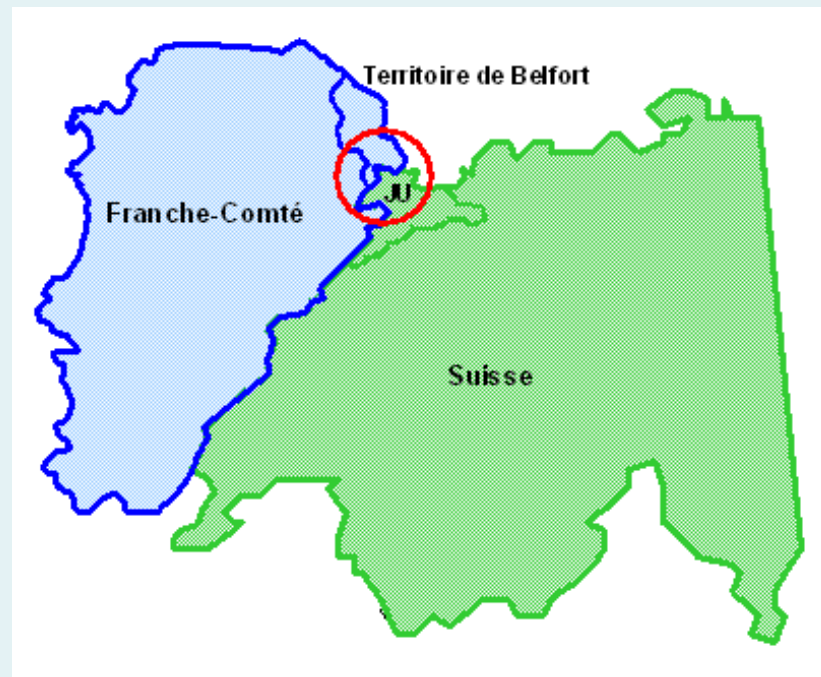


Caractéristiques du bassin

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010

Localisation du bassin

Superficie – 310 km²



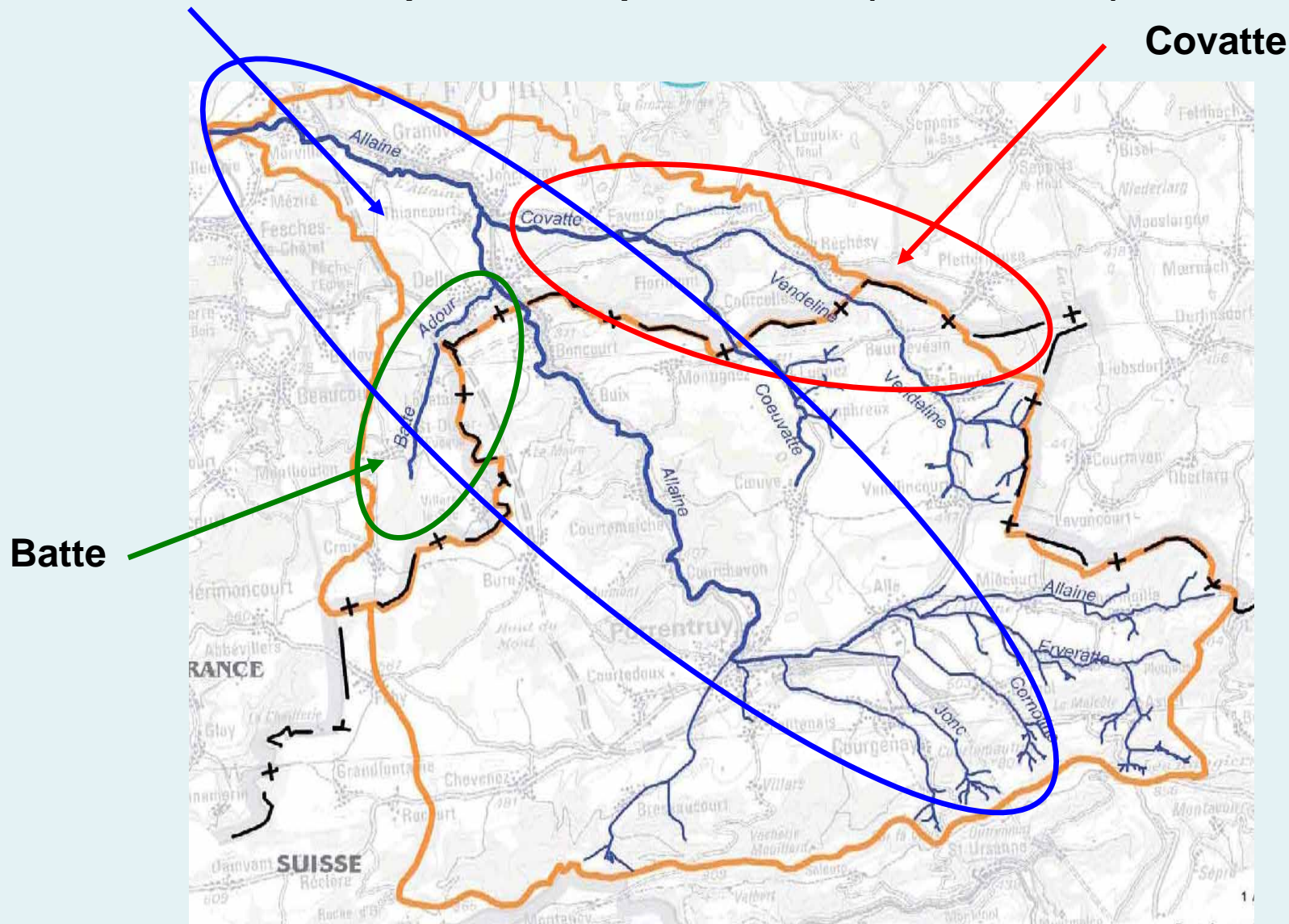
Amont - $\frac{3}{4}$ du bassin dans le Canton du Jura

Aval - $\frac{1}{4}$ du bassin dans le Territoire de Belfort



3 Masses d'eaux superficielles

Allan – l'Allaine représente la partie amont (62 % linéaire)



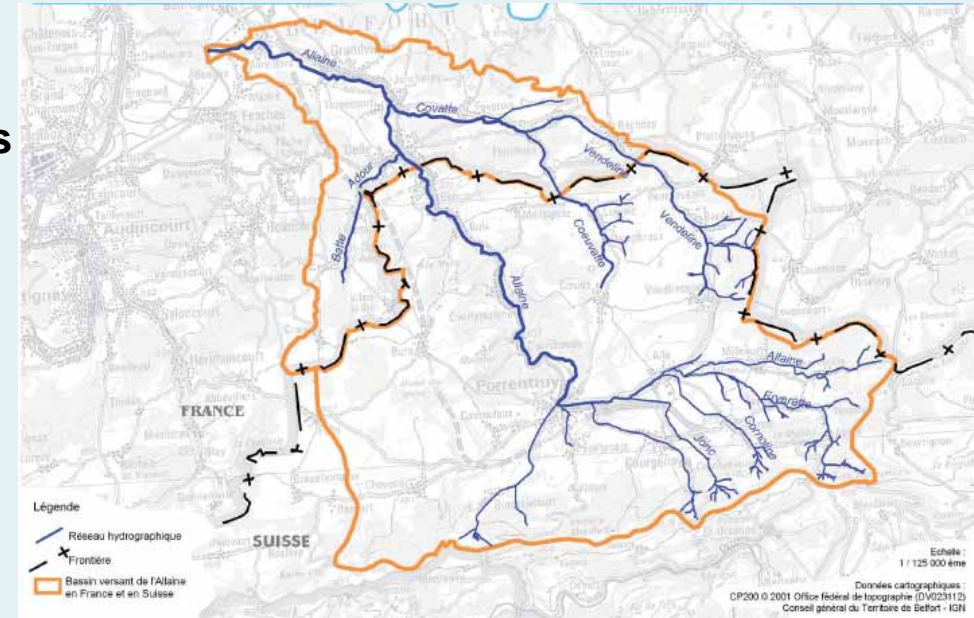
Caractéristiques générales



37 000 habitants :

- 14 communes françaises
- 26 communes suisses

$\frac{3}{4}$ du bassin en secteur karstique



Activités variées :

- industrie : travail des métaux, fabrication de machine et équipement, horlogerie
- agriculture : élevages et cultures
- urbanisation : Porrentruy et environs, l'axe Delle- Grandvillars - Morvillars.

Articulation entre les politiques françaises et suisses



Directive Cadre sur l'Eau - Atteindre d'ici à 2015 le bon état



- élaboration d'un **état des lieux** (fin 2004)
- élaboration d'un **plan de gestion (objectifs)** – fin 2009 au travers de la révision du SDAGE
- élaboration d'un **Programme De Mesures** permettant d'atteindre les objectifs (fin 2009)

Plan Sectoriel des Eaux (PsEaux)



- **Outil de planification** cantonale, structuré par bassin versant
- **Développé d'ici à 2012**



La Directive Cadre sur l'Eau - DCE

Directive européenne 2000 (transposé en 2004)

Atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux aquatiques (obligation de résultat).

Planification en trois étapes (à renouveler tous les 6 ans) :

- élaboration d'un **état des lieux** (fin 2004)
- élaboration d'un **plan de gestion (objectifs)** – fin 2009 au travers la révision du SDAGE
- élaboration d'un **Programme De Mesures** permettant d'atteindre les objectifs (fin 2009)

Une réponse quasi-complète du Contrat au programme de mesure



Contenu du PsEaux

- exprime les orientations fondamentales à moyen et à long terme de la gestion des eaux à l'échelle des bassins hydrographiques principaux (l'Allaine notamment).
- définit les actions à mener, les priorités, les acteurs et les financements.
- Son champ d'action concerne :
 - l'approvisionnement en eau,
 - l'assainissement,
 - et les cours d'eau.

Intérêt du Contrat de rivière pour le Canton du Jura



- Le Contrat de Rivière est compris comme le **catalyseur d'une action générale** et durable de la gestion dans tout le bassin versant.
- Les actions du Contrat de Rivière sont des mesures de court terme contribuant à l'amélioration sensible de l'état du bassin versant d'ici à 2015.
- Les actions du Contrat préfigurent le PsEaux.



Présentation générale du Contrat

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010

Les 5 enjeux du bassin



Amélioration de la qualité des eaux et lutte contre les toxiques

✓ fortes concentrations en nitrates et micropolluants ; qualité hydrobiologique dégradée

Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

✓ contamination et vulnérabilités des eaux karstiques et alluviales : nitrates et micropolluants



Les 5 enjeux du bassin



Préservation, reconquête et mise en valeur des milieux aquatiques

- ✓ forte pression anthropique
- ✓ banalisation et faible diversité biologique

Amélioration de la culture du risque naturel d'inondation

- ✓ nombreuses crues historiques
- ✓ dégâts matériels

Amélioration des connaissances et communication

- ✓ développement des connaissances et suivi du milieu
- ✓ développement d'une dynamique de territoire





Les volets du Contrat

Les actions inscrites au Contrat de Rivière sont classées en 5 volets principaux :

Volet A - Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines

- Assainissement
- Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers
- Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine

Volet B 1 - Restauration du bon état écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

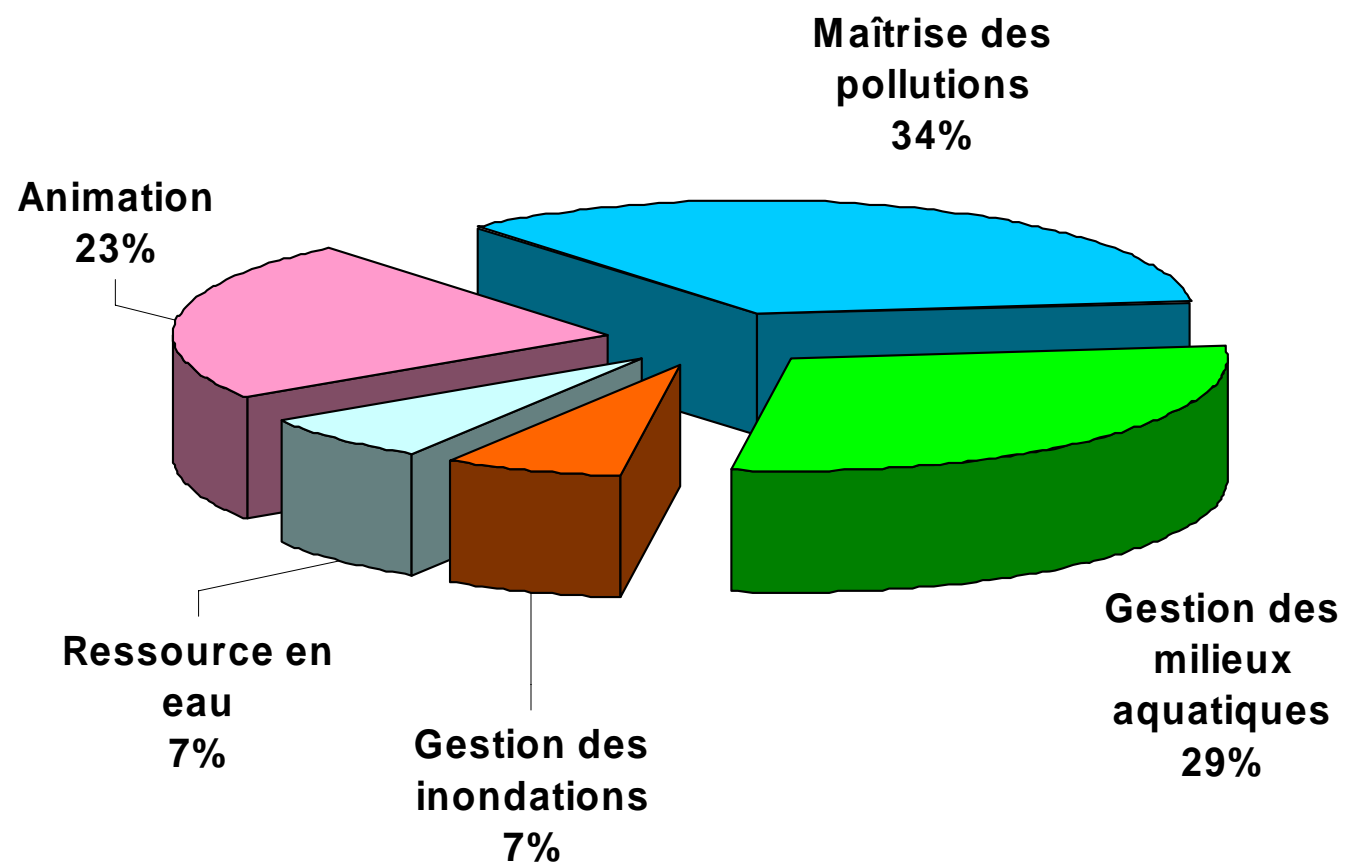
Volet B2 - Gestion du risque inondation

Volet B3 – Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

Volet C : Coordination, animation, suivi et bilan du Contrat de Rivière

Présentation générale du Contrat

90 fiches-actions



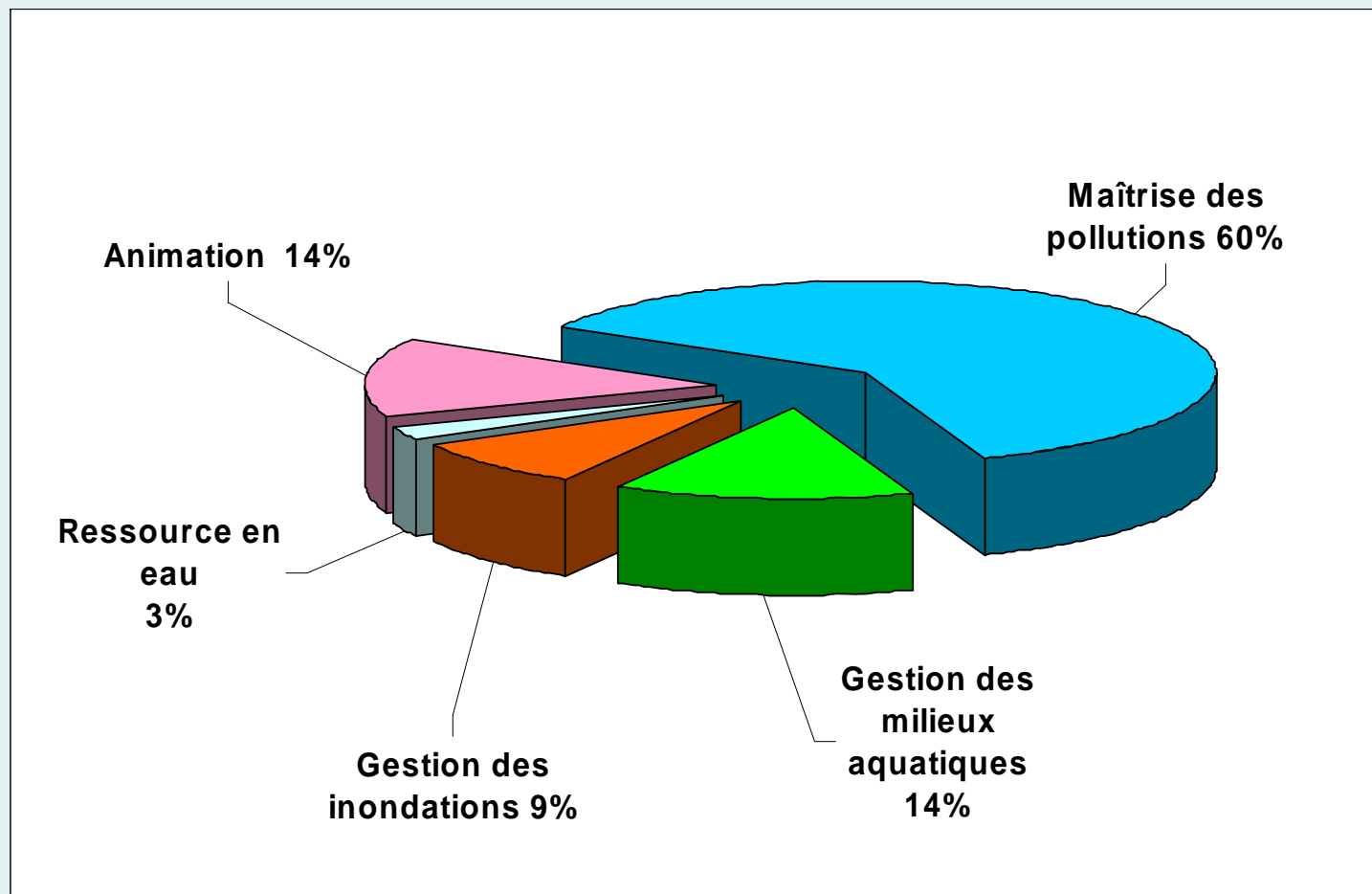
Répartition par volet d'intervention





Présentation générale du Contrat

Montant du programme 32 950 365 €



Répartition par volet d'intervention



Volet A

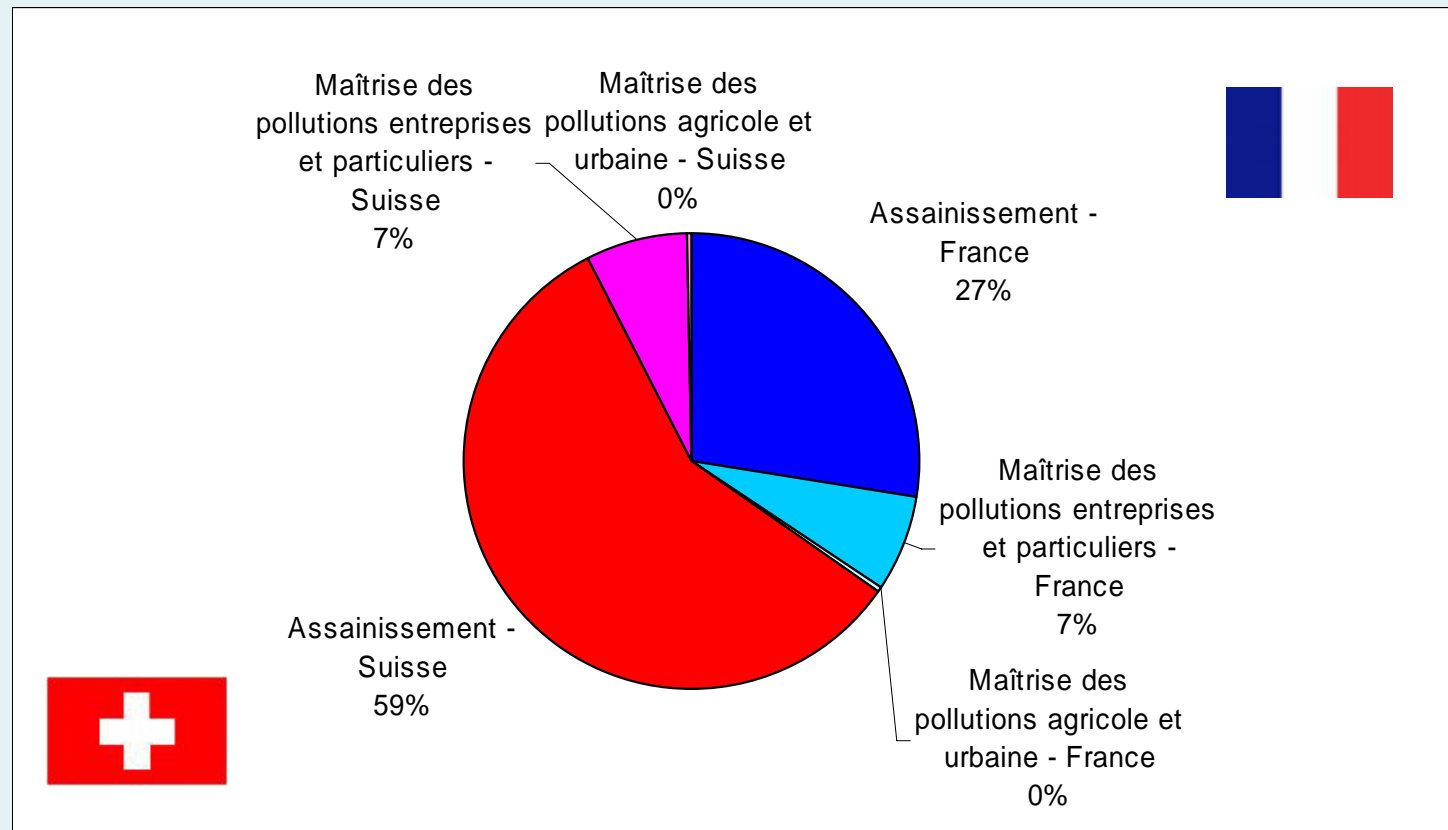


Restauration de la qualité
des eaux superficielles et
souterraines

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010

Maîtrise des pollutions

20 091 530 €



Assainissement

France

- zonage d'assainissement
- contrôle des systèmes d'assainissement non collectif
- traitement des eaux usées domestiques (réhabilitation ou création de station d'épuration, amélioration de la collecte)

Suisse :

- mesure de maintien et de renforcement des performances des systèmes de collecte
- étude sur l'amélioration des performances des stations d'épuration



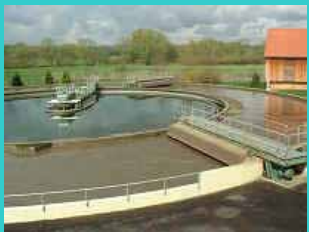
Maîtrise des pollutions et des rejets des entreprises et des particuliers

France

- prévention et gestion des pollutions accidentelles et chroniques
- réduction des pollutions dispersées et toxiques
- amélioration des rejets dans les réseaux d'assainissement
- promotion et animation des actions entreprises
- collecte de toxiques

Suisse :

- gestion des sites contaminés
- assainissement de la décharge de Bonfol
- création d'un accord de branche pour la gestion du perchloréthylène



Maîtrise des pollutions d'origine agricole et urbaine



France

- gestion des phytosanitaires en zone non agricole (sensibilisation des collectivités et particuliers)
- maîtrise de l'impact des eaux de drainage



Suisse :

- mise en place de bandes enherbées
- étude pour la réduction des impacts des eaux de routes



Volet B1



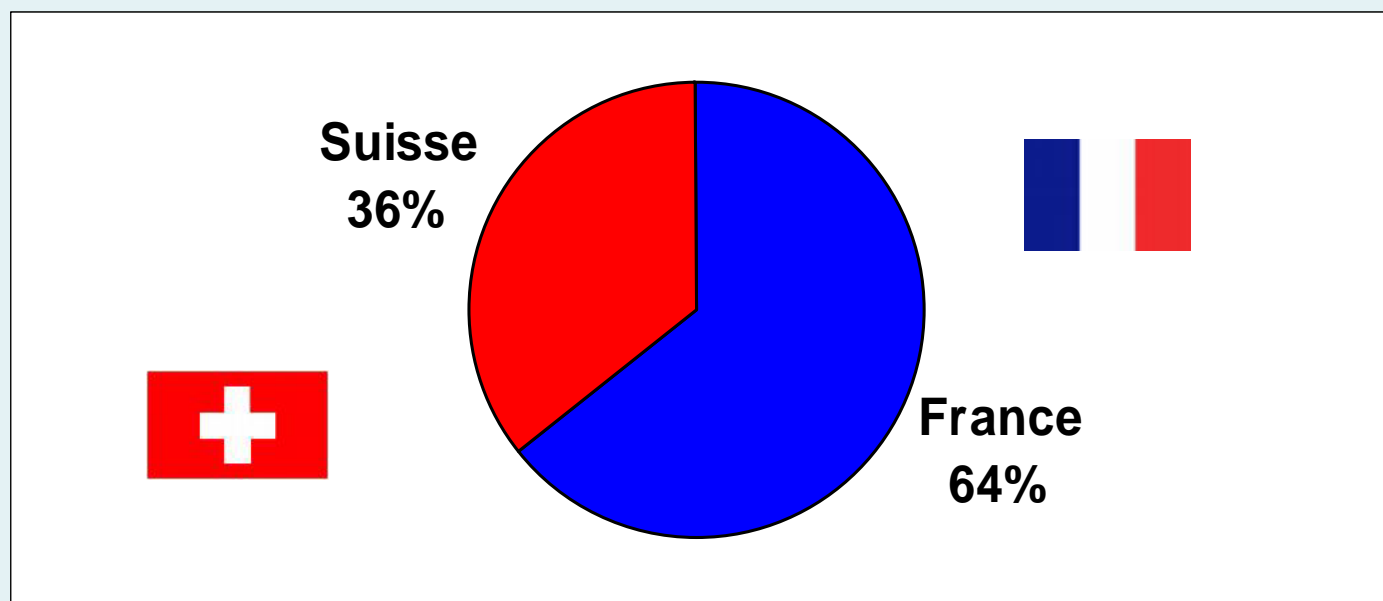
Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010



Restauration écologique du bon état écologique des cours d'eau et milieux aquatiques

4 609 955 €



Restauration du bon état écologique des cours d'eau et milieux aquatiques



France :

- gestion de la ripisylve
- continuité écologique (seuils et création de haies)
- gestion de l'espace (utilisations et valorisation des zones inondables)
- préservation et gestion des zones humides et des étangs
- restauration morphologique de 3 tronçons dont 2 au niveau de la frontière



Restauration du bon état écologique des cours d'eau et milieux aquatiques



Suisse :

- préservation et gestion des zones humides et des étangs

- restauration morphologique de trois tronçons, dont 2 au niveau de la frontière





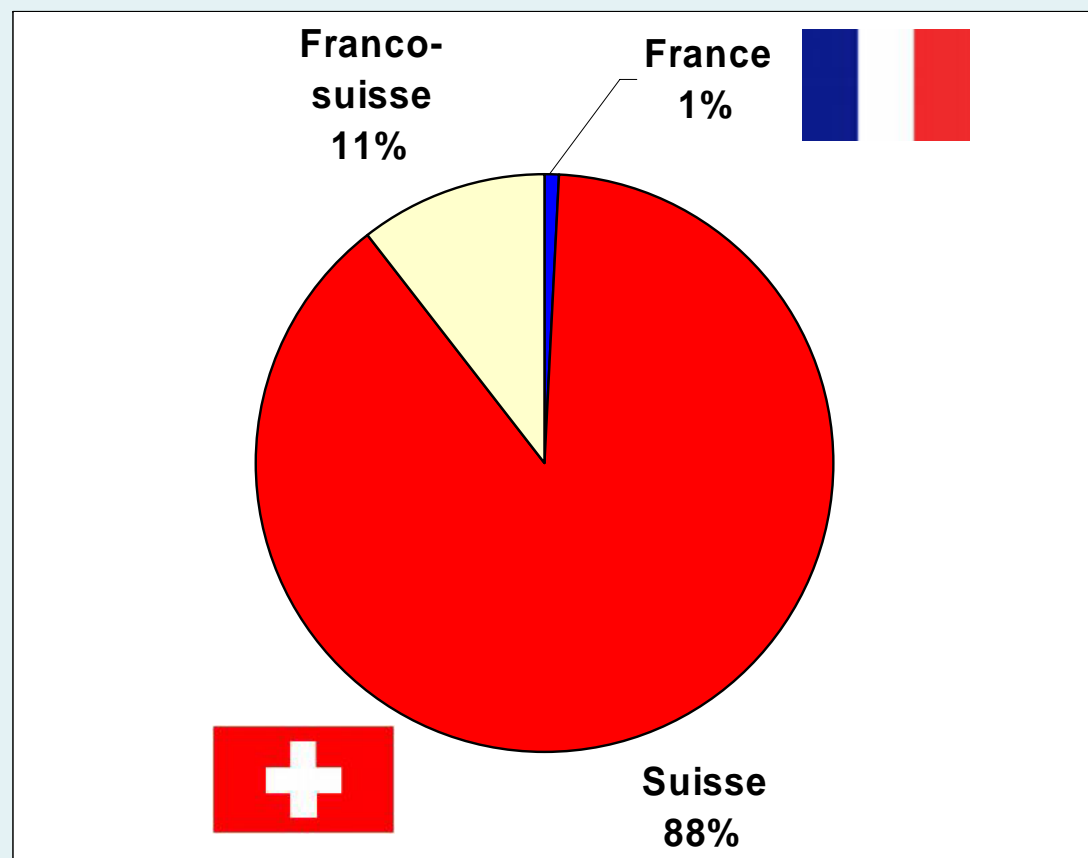
Volet B2

Gestion du risque inondation

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010

Amélioration de la culture et de la gestion du risque inondation

2 821 670 €



Gestion du risque inondation

France :

- Mise en place de repère de crues et communication

Suisse :

- Élaboration des cartes de dangers
- Réalisation de plans d'alarmes cantonal et communaux
- Aménagements de protection sur Porrentruy et Alle

Franco-suisse :

- Étude des processus hydrologiques l'échelle du bassin franco-suisse





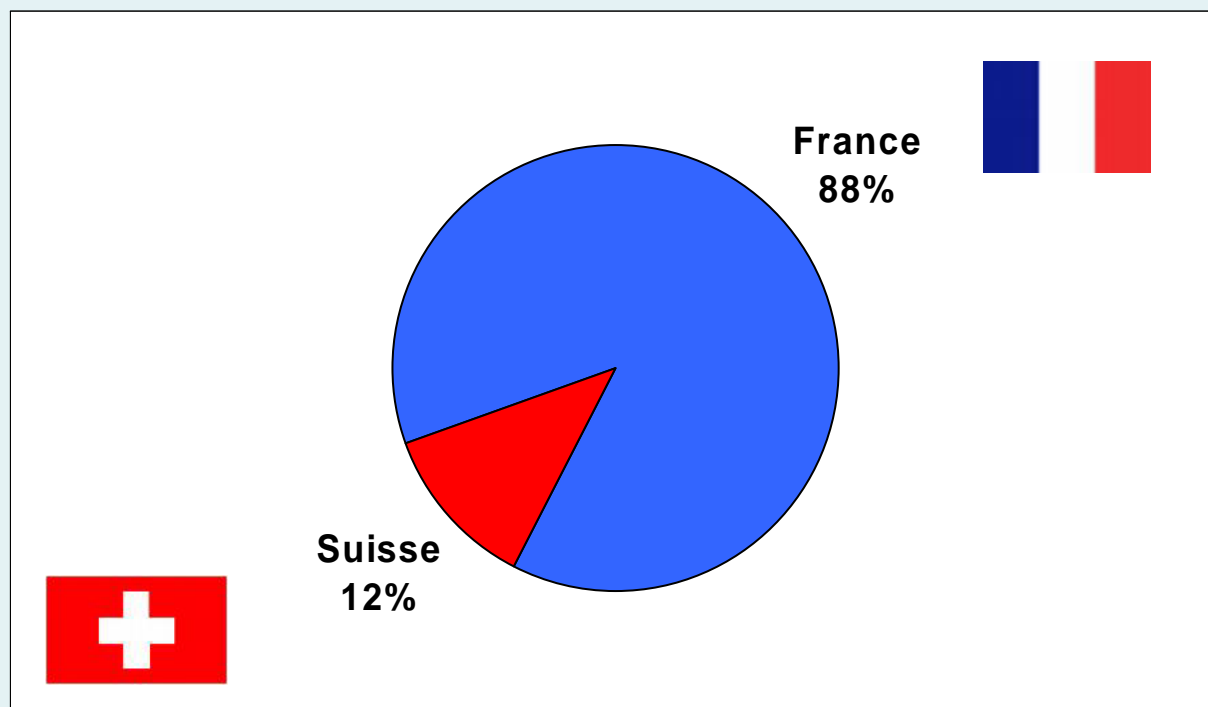
Volet B3

Ressource en eau potable

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010

Préservation et amélioration de la ressource en eau potable

843 000 €



Ressource en eau

France :

- Sécurisation des ressources prioritaires (trois captages)
- Surveillance de la qualité des nappes vis-à-vis des pollutions toxiques

Suisse :

- Définition et légalisation des zones de protection des eaux souterraines
- Gestion des prélèvements en tête de bassin





Volet C

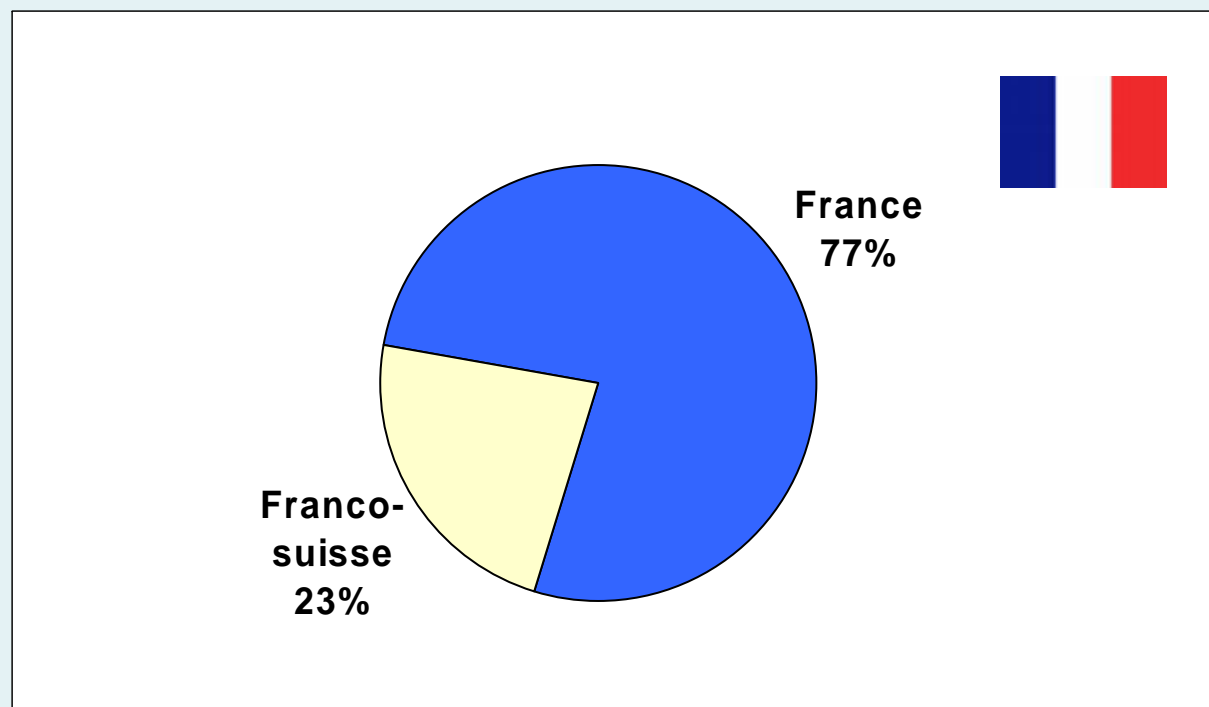


Coordination, animation, suivi du Contrat

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010

Communication, animation et suivi du Contrat rivière

4 584 220 €



Communication, animation et suivi



France :

- Restauration et mise en valeur du patrimoine lié à l'eau (parcours de découverte + restauration lavoir, fontaine, puits, pont).
- Création de la Maison de l'eau
- Création d'un réseau d'étangs
- Évaluation du contrat (étude bilan)



Franco-suisse :

- Sensibilisation des scolaires
- Suivi de la qualité des eaux et des milieux
- Animation et suivi du Contrat



Modalités d'animation

Structures porteuses :

- Communauté de Communes Sud Territoire
- République et Canton du Jura



Moyens humains :

- un poste de chargé de mission français (CCST)
- un temps de travail équivalent à 50% au sein de l'Office de l'Environnement

Évaluation du Contrat de rivière :

- bilan technique et financier à mi-parcours
- bilan en fin de contrat
- mise en place de tableau de bord et indicateurs de suivi
- mise en œuvre de réseaux de suivi (qualité des eaux, morphologie, hydrobiologie, piscicole...)



Instances de suivi du Contrat

Comité de rivière

Instance générale de concertation des usagers et acteurs locaux

Forum Suisse

Lieu d'information, de sensibilisation et d'échange des divers maîtres d'ouvrages côté suisse.

Comité de pilotage franco-suisse

Comité technique et financier
Examen des projets et suivi des projets

Cellule d'animation portée par la CCST et l'ENV

Un chargé de mission français
Un temps de travail équivalent à 50% des ressources de l'ENV





Bilan financier du Contrat

Cérémonie de signature du Contrat de rivière – 18 juin 2010



Bilan financier - France

	Agence de l'eau	Région Franche-Comté	Autres (État, Europe...)	Maîtres d'Ouvrages	Total
Volet A1	1 948 286	0	0	3 563 034	5 511 320
Volet A2	471 000	108 900	0	848 100	1 428 000
Volet A3	23 500	8 250	12 000	19 250	63 000
Volet B1	1 437 975	301 380	170 625	1 044 320	2 954 300
Volet B2	12 500			12 500	25 000
Volet B3	382 300	60 000	122 100	178 600	743 000
Volet C	392 350	206 430	24 500	523 820	1 147 100
Total	4 667 911	684 960	329 225	6 189 624	11 871 720
Pourcentage	39%	6%	3%	52%	100%



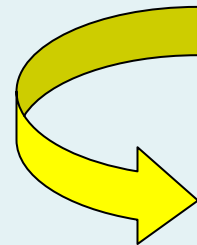
Bilan financier - Suisse

	Canton (financeur ou maître d'ouvrage)	Confédération	Autres maîtres d'ouvrages	Total
Volet A1	43 371	0	11 520 000	11 563 371
Volet A2	780 000	520 000	153 333	1 453 333
Volet A3	42 500	30 000	0	72 500
Volet B1	636 393	189 000		1 655 655
Volet B2	1 053 334	1 003 334	439 998	2 496 666
Volet B3	33 334	0	66 666	100 000
Volet C	437 120	0	0	437 120
Total	3 026 052	1 742 334	12 179 997	17 778 645
Pourcentage	17%	10%	69%	100%



Montant par habitants

	Bassin français	Bassin suisse
Montant total	11 871 720 €	17 778 645 €
Habitants	15 000	22 000
Montant par habitant	791 €	808 €



Du même ordre de grandeur !



Merci de votre attention

